

Mory-Frey Touré

**Côte d'Ivoire la république
dans tous ses états**

Trilogie d'un pays en émergence

**P
É**
ÉDITION.

La Côte d'Ivoire à l'épreuve de l'histoire

Trilogie d'un pays en émergence

Tous droits réservés pour tous pays

Photos de couverture :

Drapeau de Côte d'Ivoire

© P-E.EDITION, 2025

ISBN : 9789403765976

Toute représentation ou production, par quelque procédé que ce soit sans consentement de l'auteur ; constituerait une contrefaçon sanctionnée par la loi

« Il y a un temps où ce n'est plus le jour et ce n'est pas encore la nuit. Ce n'est qu'à cette heure-là, que l'on peut commencer à regarder les choses ou sa vie. C'est qu'il nous faut un peu d'obscur, pour bien voir : étant nous-mêmes composés de clair et d'obscur. » **Christian Bobin.**

A ma mère
Hadja Aminata Sy Savané

**A tous ceux qui ont perdu un être cher
au cours de cette crise aux multiples rebondissements.**

« Tout au long de notre vie,
nous quittons et nous sommes quittés.
Nous avons à renoncer à une grande part
de ce que nous aimons.

La perte semble être le prix
de l'agrandissement de la vie.

C'est aussi la source
de la plupart de nos progrès. »

Jacques Salomé

In « **Le Courage d'être soi** »

INTRODUCTION GENERALE

Le premier Président de la république de Côte d'Ivoire, Son Excellence M. Félix Houphouët-Boigny, a conduit les destinées du pays pendant trente-trois ans : 7 août 1960-7 décembre 1993. Son parti le P.D.C.I.-R.D.A., ex parti unique, a occupé le terrain politique sans partage, pendant trente ans : du 7 août 1960, date de la proclamation de l'indépendance du pays, au 30 avril 1990, date de la proclamation du multipartisme intégral.

Autour d'un idéal fédérateur nommé « la Paix », cette paix qui deviendra sa seconde religion (sic), M. Félix Houphouët-Boigny s'est évertué à rassembler et à unir dans son pays, tous les Ivoiriens d'origine et d'adoption. Le grand homme d'Etat qu'il était, a souvent fourbi et utilisé une arme à portée universelle, que les Ivoiriens, bon gré mal gré, s'étaient finalement appropriée : le Dialogue. Aussi bien au plan national qu'au plan international, cette arme a fait la preuve de son efficacité, dans la gestion des conflits chroniques et dans le règlement rapide des crises aiguës. Le 30 avril 1990, date de la réinstauration du multipartisme, le tout-puissant parti unique, le P.D.C.I – R.D.A a été contraint de céder une partie du terrain à d'autres formations politiques. L'histoire retient que ce parti a été porté sur les fonts baptismaux en 1945, par M. Félix Houphouët-Boigny et certains camarades du Syndicat agricole africain (S.A.A) ; syndicat créé un an plus tôt. L'histoire retiendra également que l'ex parti unique a rendu l'âme, devant la poussée des revendications corporatistes et sociopolitiques au plan national et des bouleversements idéologiques à travers le monde : la chute du Mur de Berlin en novembre 1989 - qui a entraîné la réunification des deux Allemagnes (Bonn et Berlin), la dislocation de l'ancienne Union des républiques socialistes soviétiques (U.R.S.S.) et surtout, le

« Discours de la Baule » prononcé le 20 juin 1990 au 16^e sommet franco-africain par le Président français, le socialiste François Mitterand. A cette occasion, l'homme d'Etat français invita instamment les chefs d'Etats africains présents à ce sommet, à ouvrir leurs régimes respectifs au vent de la démocratie, qui soufflait déjà sur une bonne partie de l'Europe.

En Côte d'Ivoire, c'est le Syndicat national de la recherche et de l'enseignement supérieur (SYNARES), dirigé alors par le Professeur Marcel Etté, qui est monté au créneau pour revendiquer haut et fort, l'instauration du multipartisme intégral. Nous étions alors aux Journées nationales du Dialogue, organisées en septembre 1989 par le Président Félix Houphouët-Boigny et le P.D.C.I.- R.D.A. C'est ainsi que des partis qui vivaient dans la clandestinité ou la semi-clandestinité, verront le jour. Citons entre autres formations politiques connues, le Front populaire ivoirien (F.P.I.) de l'historien-chercheur Laurent Gbagbo ; le Parti ivoirien des travailleurs (P.I.T.) du juriste et Constitutionnaliste Francis Wodié ; l'Union des sociaux-démocrates (U.S.D.) du professeur de Lettres et universitaire Bernard Zadi Zaourou ; le Parti socialiste (P.S.) du pharmacien Bamba Moriféré ; le Parti républicain de Côte d'Ivoire (P.R.C.I.) de M. Gbai Tagro et le Parti communiste (P.C.) de M. Gueu Dro Denis, pour ne citer que ceux-là.

Si le Parti unique a cessé d'exister en tant que tel le 30 avril 1990, M. Félix Houphouët-Boigny restera trois ans de plus, à la tête de L'Etat ivoirien et du P.D. C. I.-R.D.A. C'est fin octobre 1990, qu'il entama son 6^e et dernier mandat constitutionnel, après avoir accordé une suite favorable à la demande de son parti, qui n'entendait pas le lâcher pour l'heure. Fin stratège politique, M. Félix Houphouët-Boigny brandira à cette occasion, « Le Don de Soi » : son dernier slogan politique. Pour autant, le « Père-fondateur » de la Côte d'Ivoire moderne, qui sera élu sans surprise, n'achèvera pas son dernier mandat. Trois ans après son élection en octobre 1990, un mal qui le rongait depuis quelques années, finira par l'emporter le 7 décembre 1993.

Dès l'accession de son pays à la souveraineté nationale, le 7 août 1960, le Président Félix Houphouët-Boigny mènera sur le plan international, une grande offensive diplomatique qui situera la Côte d'Ivoire, au rang des nations les plus respectées. Ayant pressenti que le succès de son pays reposera sur l'agriculture, il a positionné le café et le cacao, comme les deux premières mamelles nourricières de l'économie ivoirienne. La culture du café et du cacao, la culture du coton, produit qualifié alors d'Or blanc et l'exploitation massive du bois, ont contribué à remplir les caisses de l'Etat. Tout au long de son règne, le Président Félix Houphouët-Boigny s'est véritablement imposé comme un grand bâtisseur ; très loin devant la plupart des ses pairs de l'Afrique de l'ouest, pour qui il est resté jusqu'à son rappel à Dieu, le sage qu'il fallait consulter régulièrement.

Avec lui, la Côte d'Ivoire connaîtra pendant au moins deux décennies, une prospérité économique et une stabilité politique enviables. Ce qui fera de ce pays, une « oasis de paix et de prospérité économique » dont le taux de croissance atteindra les 7%, à cette époque glorieuse. Il est vrai que la Côte d'Ivoire a connu par moments, quelques agitations : agitations précédées de rumeurs de complots réels ou supposés (en 1963), suivies de répressions brutales et/ou sanglantes, provoquées par des mouvements identitaires et indépendantistes, en pays Agni au Sanwi en 1959 et en pays Bété au Guébié en 1970.

M. Henri Konan Bédié, successeur du Président Félix Houphouët-Boigny, en vertu de l'article 11 de la Constitution, achèvera dans un premier temps, le dernier mandat du premier Président ivoirien. Mandat entamé en octobre 1990. L'élection de M. Henri Konan Bédié à la Magistrature suprême de la république de Côte d'Ivoire en octobre 1995, sera précédée d'une campagne électorale très agitée. Campagne marquée par des

rumeurs d'un coup d'Etat inspiré (disait-on), par le Général Robert Guéi et par le « Boycott actif » de ladite élection. Ce Boycott a été mené conjointement par deux partis politiques, idéologiquement opposés : le Front populaire ivoirien (F.P.I. socialiste) de « l'Opposant historique » Laurent Gbagbo et le Rassemblement des républicains (R.D.R. libéral) du docteur Alassane Dramane Ouattara.

Une fois installé confortablement dans le fauteuil présidentiel, le Président Henri Konan Bédié présenta au peuple ivoirien, un projet éléphantique et un très grand rêve : faire de la Côte d'Ivoire, « l'Eléphant d'Afrique » et faire progresser économiquement le pays, afin d'assurer le bonheur à chaque Ivoirien. D'où son slogan : « Progrès pour tous, bonheur pour chacun ». Malheureusement, le concept de l'Ivoirité concocté par son régime, concept qui tendra à catégoriser les Ivoiriens (Ivoiriens 100% et Ivoiriens 50%) et son acharnement à vouloir écarter M. Alassane Ouattara de la course au fauteuil présidentiel, ont terni le régime de M. Henri Konan Bédié. Le coup d'Etat militaire du 24 décembre 1999, mené par le Général Robert Guéi, présenté à l'occasion comme « Le Père Noël en treillis », mettra brutalement fin au gros rêve du Président Henri Konan Bédié.

La Deuxième république voit le jour au mois d'août 2000, sous le régime du Général-Président Robert Guéi, président du Comité national de salut public (C.N.S.P.). C'est lui qui dirigea la période de la transition militaro-civile, de fin décembre 1999 à fin octobre 2000. La Loi fondamentale conflictogène de cette république, à été votée à plus de 86%, dans un climat sociopolitique troublé par un nationalisme exacerbé et un patriotisme dévoyé. Le tout, dans une atmosphère délétère où la conscience d'une grande partie du peuple ivoirien avait été déjà manipulée par les défenseurs de l'Ivoirité. Ce climat

sociopolitique a été donc particulièrement marqué par la juxtaposition tendancieuse de deux conjonctions de coordination (et - ou), sur les conditions d'éligibilité à la présidence de la République : « Etre de père et/ou de mère ivoiriens, eux-mêmes nés Ivoiriens » (Article 35 de la Constitution). Ce qui contribuera à creuser d'avantage le fossé de la division identitaire et sociale, entre les Ivoiriens eux-mêmes d'une part et, d'autre part, entre Ivoiriens d'origine et Ivoiriens d'adoption. En plus, l'expression « Ne s'être jamais prévalu d'une autre nationalité », concoctée par les adversaires d'un candidat à la présidence de la République (Alassane Ouattara), a finalement empoisonné une atmosphère sociale, qui était déjà politiquement troublée.

Pendant les dernières années du régime Bédié et durant la courte période agitée de la transition militaro-civile, avec le Général Guéi et ses « jeunes gens », on a assisté également au renchérissement d'un clientélisme politique, à caractère régional et ethno-tribal. L'Ivoirité en tant que concept politico-culturel, aurait eu des lendemains meilleurs, s'il n'avait pas été pris en otage par des clans politiques ; clans assoiffés de pouvoir et aveuglés par des intérêts basement matériels. Sous d'autres cieux, le concept « Sénégalité » qui courait également le risque d'être malicieusement exploité, n'a pu faire fortune, pour les mêmes raisons et pour bien d'autres.

Le juriste et Constitutionnaliste émérite M. Francis Wodié, ci-devant Président du Conseil constitutionnel de Côte d'Ivoire, qui a compris très tôt que « La solution de la crise ivoirienne se trouve plutôt dans les arrangements politiques que dans la Constitution », s'était personnellement intéressé à la Constitution de la Deuxième république. Se prononçant sur le mal-fondé de cette Constitution, voici ce qu'il disait déjà en 2009, bien avant l'élection présidentielle d'octobre 2010: « Elle (la Constitution) a

été adoptée dans des conditions particulières. Et autour d'elle, beaucoup de contentieux. Déjà, le texte qui a été publié et qui devrait faire l'objet de référendum, sera modifié à quelques jours du référendum. C'est une situation juridiquement inacceptable, politiquement incompréhensible... Chez nous en Afrique, nous nous rendons compte qu'on tend à instrumentaliser la Constitution (...) Des dispositions prévues par la Constitution depuis 1960, ne sont pas appliquées. Les dispositions prévues aujourd'hui, ne sont pas appliquées. La Constitution est l'acte fondamental et suprême dans l'Etat. Au-dessus, il n'y a plus rien. »¹

Les Accords de Lina-Marcoussis et de Klébert, signés en Janvier 2003 en France par les protagonistes de la Crise ivoirienne, la Résolution 1633 du Conseil de sécurité des Nations unies, l'Accord politique de Ouagadougou-qui a installé l'ex chef de la Rébellion M. Soro Guillaume à la Primature en 2007 et enfin, la Lettre du médiateur sud-africain Thabo Mbeki, qui a forcé la main au Président Laurent Gbagbo, pour l'organisation d'un scrutin présidentiel inclusif en octobre 2010, donnent pleinement raison au Professeur Francis Wodié.

Au cours du débat contradictoire historique, qui a mis face à face MM. Laurent Gbagbo et Alassane Ouattara le 25 novembre 2010, soit quatre jours avant l'organisation du deuxième tour du scrutin présidentiel du 28 novembre 2010, les deux candidats utilisant des termes différents, ont tous plaidé pour une séparation claire et nette des trois pouvoirs : l'Exécutif, le Législatif et le Judiciaire. Parlant du régime présidentiel, M. Laurent Gbagbo a estimé que « Le régime en lui-même n'est pas mauvais ; sauf si celui qui le dirige a des tendances dictatoriales. Pour le moment,

¹ In Le Nouveau Réveil du 27 mars 2009).

je n'ai pas envie qu'on fasse changer la nature du régime. » Sur la même question, M. Alassane Ouattara a donné la réponse suivante : « Je suis pour le régime parlementaire mais de manière plus complète. Le régime présidentiel que nous avons aujourd'hui, est un bon régime pour la sortie de crise ; mais je proposerai des modifications en temps opportun. Nous devons donc maintenir le régime présidentiel, pour une partie de la durée de notre mandat. »

La Troisième république vivement souhaitée, voit enfin le jour le 8 novembre 2016, au début du deuxième mandat du Président Alassane Ouattara, qui a été élu pour la première fois en novembre 2010 et réélu en octobre 2015. Le Docteur Alassane Ouattara, président du Rassemblement des houphouétistes pour la démocratie et la paix (R.h.d.p.), sera réélu pour... un troisième mandat en octobre 2020 ; après des débats passionnés et houleux sur l'interprétation de la nouvelle Constitution et des actes de désobéissance civile et de vandalisme, menés par l'Opposition politique et par des « anti-Ouattara ». Notons que ce troisième mandat est intervenu, après le décès le 8 juillet 2020 du Premier ministre Amadou Gon Coulibaly : celui-là même que le Président Alassane Ouattara avait présenté tantôt, à la Communauté nationale et internationale, comme son successeur.

Le texte de la Constitution de la Troisième république viendra-soit dit en passant, six ans après la sanglante crise postélectorale, qui a suivi le départ manu militari du Président Laurent Gbagbo du Pouvoir, le 11 avril 2011. Ce texte a été d'abord soumis à l'appréciation des différentes couches sociales et catégories socioprofessionnelles du pays. Ce qui aura permis de colmater les brèches et de recoller certains morceaux, dans l'intérêt supérieur de la Nation.

Pour les Ivoiriens d'origine et les Ivoiriens d'adoption, pour tous ceux qui vivent sur cette terre réputée hospitalière, il était vraiment temps que les uns et les autres changent leurs regards et reconsidèrent certaines positions, qui avaient mis à mal la cohésion sociale.

C'est dans ce sens que le préambule de la nouvelle Constitution qui comprend 184 articles, a fait une place importante à la tolérance politique, ethnique, religieuse ainsi qu'au pardon et au dialogue des cultures. Elle estime que ces valeurs sont « des éléments fondamentaux du pluralisme, concourant à la consolidation de notre unité ; au renforcement du processus de réconciliation nationale et à la cohésion sociale. »

La longue et douloureuse crise identitaire, sociopolitique et politico-militaire que les Ivoiriens ont vécue pendant plus de dix ans et dont les effets collatéraux continuent de marquer profondément certains d'entre eux-au plan physique moral et matériel, n'a pas été une génération spontanée. Elle a commencé par un coup d'Etat militaire, suivi d'une transition militaro-civile cahoteuse qui a produit une Loi fondamentale conflictogène, avant d'ouvrir grandement la porte à la Rébellion du 19 septembre 2002. Rébellion conduite par M. Soro Guillaume, ancien Secrétaire général de la Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI).

En dépit de quelques soubresauts qui secouent encore une classe politique, toujours à la recherche de ses vraies marques; en dépit des éclats de voix de certains leaders politiques en difficulté et dans l'attente de l'édification d'une société civile plus crédible, la Côte d'Ivoire doit poursuivre sa marche pour des lendemains meilleurs. Cette marche doit forcément emprunter le chemin d'une justice équitable, du pardon et surtout, du désarmement des cœurs et des esprits.

Première partie

Au Commencement...

ETAIT LE PRESIDENT FELIX HOUPHOUËT BOIGNY

SOMMAIRE

Chapitre 1

Hommage à un grand bâtisseur.

Chapitre 2

Houphouet-Boigny et la lutte contre la corruption

Chapitre 3

Les scandales financiers de la Première république.

Chapitre 4

Houphouet-Boigny face aux révoltes et aux complots.

Chapitre 5

Abidjan : Plaque tournante des activités culturelles et artistiques de l'Afrique.

Chapitre 6

Le Président Félix Houphouët-Boigny et sa quête inlassable de la paix.

Chapitre 7

... Et l'après Houphouet ? : « Ne me parlez pas de ma succession. »

Chapitre 8

Le P.D.C.I.-R.D.A. et la Démocratie à l'ivoirienne.

Chapitre 9

Fin du régime à parti unique en Côte d'Ivoire.

Chapitre 10

Houphouet-Boigny est mort...

HOMMAGE A UN GRAND BATISSEUR...

Félix Houphouët-Boigny

Chef traditionnel Akan de la tribu Akouè en pays Baoulé depuis le bas âge, planteur profondément attaché à la terre des ancêtres, médecin diplômé de l'Ecole de médecine de Dakar au Sénégal en 1925, après une formation initiale à la prestigieuse Ecole normale William-Ponty (Sénégal), Félix Houphouët-Boigny a joué un rôle important dans la vie politique française. Député et allié de circonstance du groupe parlementaire du Parti communiste français-P.C.F, avant les Années 50, il prendra personnellement une part très active dans l'adoption d'une demi-douzaine de lois. Parmi ces lois, figure celle du 11 avril 1946 portant suppression des Travaux forcés, dite Loi Houphouët-Boigny. Tous ceux qui ont souffert de ces travaux forcés et même ceux en ont simplement entendu parler, le lui reconnaîtront pour toujours. Ministre d'Etat sous la IV république en France, il occupa entre autres portefeuilles ministériels, celui de la Santé.

Rendant hommage à la fois à son pays qui, dans la dignité, la liberté et la fierté, entra le 7 août 1960 dans la grande famille des nations et à la France qui, reconnaîtra-t il, lui a donné l'occasion de faire entendre la voix de la Côte d'Ivoire, Nanan Houphouët-Boigny laissa éclater sa joie. Cependant, le « le père de l'indépendance » n'oubliera pas ses compatriotes et ses amis tombés sur le champ de la lutte émancipatrice, pour la satisfaction de ce besoin de dignité que ressentait profondément le peuple ivoirien. Parlant de la petite expérience (sic) qu'il a acquise durant ses quinze années de vie politique, il soutiendra qu'elle ne lui a fourni aucun exemple de peuple isolé, se suffisant à lui-même. Une sagesse qui l'amena à annoncer solennellement que

« les destinées de notre peuple seront donc conduites, les fenêtres larges ouvertes sur le monde ».

Cette promesse sincère faite à son pays, à ses compatriotes et à la Communauté internationale, va se traduire par une offensive diplomatique ; offensive qui situera très rapidement la Côte d'Ivoire parmi les Etats les plus ouverts et les plus courtisés. Elle contribuera également à imposer son image de marque dans le concert des nations les plus respectées. A tel point que les ambassadeurs se « bousculeront aux portes » du Palais présidentiel du Plateau. Un seul exemple, pour illustrer cette image : dans la matinée du samedi 30 décembre 1980, six diplomates de nationalités diverses venus d'Afrique, d'Europe, d'Amérique et d'Asie ; plus précisément du Rwanda, du Ghana, de Tunisie, d'Italie, du Canada et du Pakistan, présentent leurs lettres de créances au Président Félix Houphouët-Boigny, pour se faire accréditer comme ambassadeurs de leurs pays respectifs. Ce ballet diplomatique va se poursuivre tout le long du règne trentenaire du Sage de Yamoussoukro.

Avant de s'imposer comme une des figures emblématiques de la lutte pour l'émancipation politique des peuples africains et singulièrement, celle du peuple ivoirien, M. Félix Houphouët-Boigny créa d'abord en 1944, avec certains camarades de lutte dont Joseph Anoma et Gabriel Dadié, un puissant syndicat : le Syndicat agricole africain. Syndicat qu'il transforme l'année suivante, en parti politique : le Parti démocratique de Côte d'Ivoire-P.D.C.I.

Auteur d'une biographie de M. Félix Houphouët-Boigny, le Professeur Frédéric Grah Mel, journaliste-écrivain relève fort justement dans l'itinéraire du premier Président ivoirien, « Un dessein de fraternité pluridimensionnelle : fraternité familiale, fraternité nationale, fraternité sous régionale et fraternité au-delà

de l'Apartheid. » L'auteur note que « L'itinéraire politique d'Houphouët qui a été long comme chacun le sait, a été jonché d'une série d'évènements qui semblent avoir préparé l'homme à la défense d'un seul objectif, celui de la fraternité : que ce soit sa naissance au sein d'une famille étrangère au repli sur soi et aux jugements de la société bien pensante ; que ce soient les circonstances d'une entrée dans la vie publique où il fallait rassembler les forces opposées des planteurs autochtones et allochtones de Côte d'Ivoire ; que ce soit par la création du Rassemblement démocratique africain (R.D.A.) qui devait lui donner dès son arrivée sur la scène politique, une dimension dépassant les limites de son seul territoire ; que ce soit enfin, son action politique qui devait s'étendre bien au-delà des frontières de ce qu'il appelait son « petit pays », Houphouët semble n'avoir vécu que pour promouvoir la rencontre de l'homme par l'homme » ¹In Biographie de M. Félix Houphouët -Boigny- Editions du Cerap-Maisonneuve et Larose. Septembre 2003

M. Félix Houphouët-Boigny, premier chef d'Etat ivoirien, assurera à son pays, cette prospérité économique et cette stabilité politique, qui seront marquées par des infrastructures socioéconomiques grandioses et rentables. La plupart de ces infrastructures qui, au départ paraissaient surdimensionnées et somptueuses, ont fini par afficher leur caractère plutôt futuriste. Il est également vrai, que certaines d'entre elles n'ont pu résister à la mauvaise conjoncture économique internationale du moment et aux différents programmes d'ajustement structurels dits "P.A.S." des années 80. D'autres, telles que la Banque nationale pour le développement de l'agriculture-B.N.D.A. et la Banque ivoirienne pour le développement industriel-B.I.D.I., ont fait les frais d'une mauvaise gestion en interne.

Ayant compris très tôt, que la route précède le développement, le Président Félix Houphouët-Boigny n'a pas hésité à doter son pays, d'infrastructures routières dignes d'un pays en développement. Les premiers gisements pétroliers du pays, Bélier et Espoir, découverts respectivement en 1974 et en 1979, ont hissé la Côte d'Ivoire au rang honorable de producteur d'hydrocarbures. Ce qui lui procura des revenus additionnels pour son développement.

Tout le long de son règne, le Président Houphouët-Boigny s'est brillamment illustré dans la création des structures et des infrastructures. Il a doté le pays d'Etablissements publics nationaux (E.P.N.), d'Etablissements publics à caractère industriel et commercial (E.P.I.C.), d'Etablissements publics à caractère administratifs (E.P.A.) ainsi que des sociétés d'Etat (SO.DE). Ce qui aura contribué largement à donner du travail à des milliers de fonctionnaires, à des agents de l'Etat et à des contractuels.

Au nombre des infrastructures socioéconomiques qui ont fait la fierté et le bonheur des Ivoiriens pendant au moins deux décennies, citons pêle-mêle : les Centres hospitaliers et universitaires ; les barrages hydroélectriques ; les Ports autonomes d'Abidjan et de San-Pedro ; la Caisse de stabilisation des prix du café et du cacao ou Caistab ; les Programmes d'action commerciale-Pac et Agripac ; la Motoragri-pour la motorisation de l'agriculture ; la Société des transports abidjanais ou Sotra ; la Sodesucre, la Soderiz, la Sodepalm, la Sodemi ; la Société ivoirienne de raffinage (Sir) et la Pétroci.

Au plan des infrastructures hôtelières, nous avons le majestueux Hôtel Ivoire d'Abidjan, qui force l'admiration. A un autre niveau, se trouvait la chaîne des hôtels de la Société

ivoirienne d'expansion touristique et hôtelière (Sietho), avec des complexes comme les Ambassadeurs à Daloa, les Frontières à Odienné, le Fromager à Gagnoa, le Mont à Korhogo, les Cascades à Man, le Worodougou à Séguéla et bien d'autres. Ces complexes hôteliers ont fait tantôt, le bonheur des touristes ivoiriens et étrangers, surtout du temps des Week-end Safari, très prisés à l'époque.

Au plan scolaire et universitaire, des infrastructures futuristes comme le Lycée scientifique, l'Institut national supérieur de l'enseignement technique (INSET) et l'Institut national polytechnique Houphouët-Boigny (INP- H.B.), ont été bâtis à Yamoussoukro, village natal de M. Félix Houphouët-Boigny. Ce village devenu aujourd'hui la capitale politique de la Côte d'Ivoire, compte fièrement avec la gigantesque et luxueuse Basilique, la prestigieuse Fondation internationale pour la recherche de la paix, l'hôtel Président et l'Hôtel des parlementaires. Nombre de ces réalisations socio économiques et touristiques ont fini par faire de la Côte d'Ivoire, une plaque tournante en Afrique de l'ouest et une destination quasi incontournable pour les investisseurs étrangers, les opérateurs économiques et les touristes du monde entier.

Jusqu'à la fin des années 70, la Côte d'Ivoire avançait avec un taux de croissance qui atteindra 7%, dans un Etat-providence qui donnait parfois l'impression de pouvoir régler tous les problèmes économiques du pays : consacrant plus de 40% du budget de l'Etat à l'Education nationale et 21% du Produit intérieur brut (P.I.B.) aux dépenses d'investissement...même si 50% des recettes fiscales servaient au paiement de la Dette pendant cette période.

Au cours de cette marche glorieuse de la République, il nous revient que dans la deuxième décennie de l'Indépendance de la Côte d'Ivoire, trois figures de proue du gouvernement du président Félix Houphouët-Boigny ont marqué de leurs empreintes personnelles, le développement économique et social du pays. En l'occurrence, MM. Mohamed Diawara, Henri Konan Bédié et Abdoulaye Sawadogo : respectivement ministre du Plan, ministre de l'Economie et des Finances et ministre de l'Agriculture.

Plus technocrates que politiques, ces trois hauts fonctionnaires ivoiriens qui accordaient plus de place à l'action gouvernementale au sein de l'Etat, qu'au militantisme au sein du P.D.C.I., ont brillamment accompagné le père de la Nation, pour atteindre ce qu'il était convenu d'appeler « Le miracle ivoirien. » Miracle qui mettra la Côte d'Ivoire au-dessus du lot de certains pays africains, fraîchement indépendants.

Que s'est-il donc passé pour que, en ce jour mémorable du mois de juillet 1977, le nom du grand argentier de l'Etat ivoirien - M. Henri Konan Bédié se retrouve sur la liste des ministres qui seront limogés par le Président Félix Houphouët-Boigny ? Remontons le cours du temps, pour tenter de comprendre les dessous ou, en d'autres termes, les tenants et aboutissants de cette décision aussi inattendue que spectaculaire. Décision qui n'a laissé personne indifférent, à cette période déterminante de l'histoire politique de la Première république.

Chapitre 2

L'ESPRIT DU 20 JUILLET

Comment Houphouët luttait contre la corruption

Revenant d'une visite officielle en Iran au mois de juillet 1977, pays où il a été reçu par son homologue iranien le Shah Mohamed R. Palavi, avec tous les honneurs dus à son rang de chef d'Etat et à son titre de Sage, le Président Félix Houphouët-Boigny, visiblement agacé, annonce les couleurs en ces termes : « Nous n'avons pas besoin de cadres malhonnêtes, même s'ils sont compétents... »

Le président de la République de Côte d'Ivoire venait ainsi d'attirer l'attention des Ivoiriens et de la classe politique en particulier, sur l'imminence d'un remaniement ministériel, jugé important pour l'heure. Le 20 juillet 1977, le remaniement ministériel annoncé eut effectivement lieu. Comme un grand vent, il emporta entre autres ministres, M. Henri Konan Bédié, alors titulaire du portefeuille de l'Economie et des Finances et très proche collaborateur du Président Félix Houphouët-Boigny. Intervenant 22 ans plus tard sur la question, l'ancien ministre de l'Economie et des Finances qui, entretemps, aura servi à la Société financière internationale (S.F.I.), filiale de la Banque mondiale pour la promotion du secteur privé en Afrique et après avoir assumé également deux mandats et demie à la tête de l'Assemblée nationale, Son Excellence M. Henri Konan Bédié, devenu président de la République le 7 décembre 1993, dira en 1999 ce qu'on peut considérer comme sa part de vérité, dans cette affaire (de remaniement) qui le concernait personnellement : « Des rumeurs insistantes de remaniement couraient mais franchement, ça ne me préoccupait pas. Mon attitude d'ailleurs, agaçait trop de gens. Mon approche de la vie et ma philosophie

des choses, doivent receler une pointe de stoïcisme. Je travaille, si on me dit d'arrêter, j'arrête. Mais pourquoi voudriez-vous que je m'interrompe? La veille du remaniement, M. de Guiringaud, ministre français des Affaires étrangères était à Abidjan. Lorsqu'il a rencontré le Président Félix Houphouët-Boigny, il l'a interrogé sur mon avenir. Houphouët lui a répondu : « Non, il n'est pas concerné. » En sortant de cette audience, Guiringaud a confié au gouverneur Guy Nairay (alors directeur de Cabinet du Président Houphouët-Boigny), qui me l'a répété sur un ton à la fois amical et solennel : " M. le ministre, nous ne sommes pas concernés." »

A entendre M. Henri Konan Bédié, les choses devaient en rester là... mais écoutons encore le Président Bédié : « Ce même jour, je suis allé travailler avec M. Houphouët -Boigny. J'étais entrain de boucler le dossier de la route menant d'Aboisso au Ghana. La séance de travail se déroulait en présence de M. Michel Auswartz, qui représentait la Communauté européenne. J'ai quitté le Président Houphouët à 19 heures, sans qu'il ne me souffle mot. A 23 heures, il m'a convoqué. Il m'a dit : « Voilà, j'ai beaucoup réfléchi. J'ai des problèmes avec l'opinion. Elle s'est dressée contre mes ministres. J'ai décidé de faire partir huit cadres des autres ethnies mais tous ceux que j'ai consultés m'ont dit : « Si tu agis ainsi, il faut que tu fasses un sacrifice majeur. » Et il a ajouté : « De toute façon, si j'ai des problèmes, ça ne manquera pas de rejaillir sur toi. Donc, je vais te demander de partir. Cette fois, j'ai été débordé par l'opinion. »

Dans les lignes qui suivent, le Président Bédié "plaide non coupable", par rapport à une affaire de corruption, dans laquelle son nom était cité : « En fait, il (Houphouët) se servait de l'opinion pour justifier ses décisions. Quant à la corruption autour du programme sucrier, elle se ramenait juste à deux affaires que

d'ailleurs, j'avais moi-même réglées avec mon Avocat-conseil, M. Harry Toreztner et Alain Belkiri, Secrétaire général du Gouvernement ! On était loin de la prétendue surfacturation de trente-quatre milliards de francs C.F.A., jamais prouvée. Le Président qui est un "Animal politique", cherchait à m'apitoyer (...) »

Le Président Henri Konan Bédié estime donc qu'il ne s'agissait-là, ni plus ni moins, que d'une mise en scène orchestrée par le Président Houphouët-Boigny. Voici ses arguments : « Le lendemain 20 juillet 1977, au cours du Conseil des ministres retransmis à la Radio, il a demandé au Secrétaire général du Gouvernement, d'énumérer la liste des ministres limogés. On pouvait entendre Houphouët assis à ses côtés, qui lui soufflait : « Bédié. Répète, Bédié », au micro de la Radio nationale. S'il s'agissait d'affaires de corruption, pourquoi faire partir le ministre des Affaires étrangères ? Qu'avait-il à avoir la-dedans ? Même chose pour le ministre des Parcs nationaux dont je lui avais suggéré le nom et qui venait à peine de s'installer dans ses bureaux. En quelques mois, il aurait eu le temps de voler de l'argent dans les parcs nationaux ?

« Non, tout cela n'était qu'une vaste mise en scène comme le Président savait les créer et les orchestrer. De plus, dans un système de parti unique, c'était sans conséquence pour l'avenir. « On peut réparer l'injustice, les torts faits à autrui mais pas, disait-il, le désordre. » Ou encore : « Si je dois choisir, je choisirai l'injustice, plutôt que le désordre. » Il (le Président Houphouët-Boigny) avait déclaré le 19 juillet 1977, au Conseil national du Parti (P.D.C.I.-R.D.A.), à peu près ceci : « Je vais procéder à un remaniement. Mes ministres ont fauté mais je ne saurais en donner les preuves. Toutefois, parmi ces ministres, il y en a qui ont rendu de grands services au pays et il se pourrait qu'ils

reviennent aux affaires. Ne leur jetez pas la pierre, etc. » Comme vous le voyez, son discours mêlait à la fois la thèse et l'antithèse. »

Le Président Bédié qui se considère donc comme la victime propitiatoire dans cette affaire, donne ici sa propre appréciation après son départ du Gouvernement: « L'effet a été plus ingénieux. A l'annonce du remaniement comme toujours en Afrique, certaines personnes au sein du Parti ont jubilé ; mais le lendemain, un silence de plomb s'est abattu sur la ville et tous disaient : « Encore une fois, le Vieux nous a eus. Ce n'était pas ce que nous voulions. » Toute cette affaire était désagréable pour moi mais le Président avait toujours agi ainsi ; écartant à un moment donné, sous des motifs les plus divers, les hommes et les équipes qu'il avait désignés : complots et corruption, état de l'opinion, députés coupés de leur base, etc. »²

Ainsi, le vent du remaniement de l'année 1977 va féconder ce qu'on a appelé tantôt l'Esprit du 20 juillet. Toutes proportions gardées, c'est dans cet esprit que le Président Félix Houphouët-Boigny lança pour la première fois en Côte d'Ivoire, une Campagne anti-corruption. Cette campagne fera quelques victimes et troublera le sommeil de nombreuses personnes. Comme nous le verrons dans le prochain chapitre.

Chapitre 3

² In « Henri Konan Bédié – Les chemins de ma vie. Editions Plon, 1999 »

Affaire B.N.D.A-Cogexim et Affaire Logemad

LES SCANDALES FINANCIERS DE LA PREMIERE REPUBLIQUE

Le Boom économique de la Côte d'Ivoire aura amené les Ivoiriens en général, à vivre pendant près de deux décennies (1960-1980), dans une certaine aisance matérielle. Puis, par la faute de ceux que le Président Félix Houphouët-Boigny lui-même qualifiait de "grilleurs d'arachides", le bouton des performances au tableau de bord de l'Economie ivoirienne passa, malheureusement, du vert au rouge. Oui, la Côte d'Ivoire a connu le temps des grilleurs d'arachides : allusion à certains patrons, gérants ou directeurs de sociétés dont l'indélicatesse avérée dans la gestion des affaires de l'Etat, a fini par porter un coup dur à l'économie ivoirienne.

En dépit de l'indulgence du sage de Yamoussoukro (Félix Houphouët-Boigny), qui disait à ce propos, qu'il ne fallait pas regarder dans la bouche d'un grilleur d'arachides-entendez qu'il ne faut pas lui en tenir rigueur, des poursuites seront engagées contre les auteurs des scandales financiers à la Logemad (Logements administratifs) et à la Cogexim (Compagnie générale import-export). Le chef de l'Etat ivoirien avait finalement jugé opportun, de faire la lumière sur des cas de népotisme, de concussion et surtout-en termes un peu plus clairs, de détournements de deniers publics. Ce qui pour l'exemple, aura permis de mettre hors d'état de nuire économiquement, des personnes qui, dans la gestion quotidienne des biens de la République, avaient fini par confondre leurs propres poches avec les caisses de l'Etat ivoirien.

Des deux scandales financiers cités plus haut, parlons-en.

C'est en 1983 qu'éclata l'Affaire de la Logemad ou Logements administratifs, quand il fut découvert que les responsables de cet organisme de l'Etat, au lieu de reverser les loyers aux propriétaires des logements sous contrat de bail, gardaient par devers eux, tout ou partie de ces sommes. Le coût annuel des baux administratifs en question revenait à plus de 50.000.000.000 (cinquante milliards) de francs C.F.A. Des responsables politiques, des Hommes d'affaires, des dignitaires ou barrons du régime de l'ex parti unique (P.D.C.I.) en place, s'enrichirent rapidement mais illicitement. Pire : gagnés par la cupidité ou une certaine avidité, certains d'entre eux, propriétaires et/ou locataires desdits logements administratifs, prenaient souvent le malin plaisir de fixer eux-mêmes et de façon arbitraire, des loyers exorbitants. Ils le faisaient à leurs propres profits et bien sûr, aux frais de la "Princesse" (République), qu'ils prenaient plaisir à sucer sans modération.

Des rumeurs persistantes sur une « Affaire de trou baillé » dans la commune du Plateau, affaire impliquant un ex haut dignitaire du régime, alors président d'institution, avait gagné toute la ville d'Abidjan. Elle a même eu des échos au-delà des frontières ivoiriennes puisqu'aussi bien, l'hebdomadaire panafricain Jeune Afrique s'y était intéressé. En dépit de l'arrestation et de l'incarcération de M. Konan Ferrand, Directeur général de la Société ivoirienne de construction immobilière (SICOGI-au moment des faits et de la mise sur pied d'une commission d'enquête dite Commission des beaux administratifs, présidée par M. Bah Robert et supervisée par l'un des hommes forts du régime à cette époque, (M. Antoine Césaréo), la lumière ne sera jamais faite entièrement sur cette affaire troublante. Affaire que l'Etat ivoirien à cette époque, avait peut-être plus intérêt à éluder qu'à élucider. Tout comme dans d'autres

scandales financiers où se trouvaient impliquées, de hautes personnalités de la Première république, qui ne sont plus de ce monde.

En 1985, l’Affaire B.N.D.A.- COGEXIM opposa la Banque nationale pour le développement de l’agriculture à la Compagnie générale import-export, puissante et prospère société de négoce du café et du cacao. Cette affaire sera plus retentissante, parce qu’elle passera très rapidement sur le terrain politico- judiciaire. Affaire d’autant plus retentissante, que l’homme d’Affaires doublé de l’homme politique ambitieux mis en cause, s’appelait Emmanuel Dioulo : ex Président-directeur général de l’Aménagement de la région du sud-ouest (ARSO, San-Pedro), Député-maire de la commune du Plateau, Maire central de la Ville d’Abidjan et Président-directeur général de Cogexim.

Retenons pour l’histoire, que c’est de Dakar, capitale de la république du Sénégal, qu’Emmanuel Dioulo annonça la nouvelle (controversée à l’époque) du transfert de la capitale politique et administrative du pays, d’Abidjan à Yamoussoukro. C’était le 10 janvier 1983. Et c’est à bord d’un avion présidentiel sénégalais, que l’ex Maire central de la ville d’Abidjan regagna la capitale économique de Côte d’Ivoire.

Si l’affaire B.N.D.A.-COGEXIM remonte à 1983, c’est précisément en mars 1985, qu’elle est portée à la connaissance du grand public, par la presse progouvernementale Fraternité-Matin ; suite au verdict prononcé le 18 mars 1985, par le juge Robert Couloud, alors président du Tribunal de première instance d’Abidjan-Plateau. Ce verdict condamna la COGEXIM à payer à la B.N.D.A., la somme de sept milliards (7 milliards) de francs C.F.A. « Verdict troublant », commenta Fraternité-Matin.

Concernant le dossier en question, voici les faits tels que relatés dans leur version officielle : « A la date du 31 mars 1983, au départ de M. Victor Amagou, Administrateur délégué de la Cogexim, un audit interne diligenté par Auxillia, reconnaissait à la Cogexim, l'existence d'un stock physique de 15 milliards de francs de produits. Dans la même période, un rapport d'expertise établi par la société Pannel Kerr Forster et compagnie, concluait à la réalité d'un flux réel entre la B.N.D.A. et la Cogexim. Le rapport précisait d'une part, qu'il a retrouvé les traces de 16 milliards 651 millions de francs dans les écritures de la Cogexim. Il restait alors à retrouver les deux milliards et quelques millions de francs, sur les 19 milliards prêtés par la B.N.D.A. et dont les agios se montaient déjà à 10 milliards (...) On ne comprend donc pas que le Tribunal, contre tout bon sens, exige de la Cogexim, seulement le paiement de 7 milliards et cela, en dépit de l'article 12 de la Convention. Article qui stipule que la créance B.N.D.A. ne sera suffisamment établie, qu'à partir des écritures de la Banque. »

Cependant, pour mieux comprendre l'affaire en question, il faut remonter à sa genèse. Cette genèse révèle ce qui suit : « la Banque nationale pour le développement de l'agriculture (B.N.D.A.) avait accordé un prêt bancaire de 19 milliards à la Cogexim. Au moment de rembourser la somme en question, cette dernière-en mal de trésorerie, conteste le montant. Le cabinet d'expertise Pannel-Kerr-Forster et compagnie est alors commis d'un commun accord. Ses conclusions reconnaissent la réalité d'un flux financier entre la B.N.D.A. et COGEXIM. Un flux au profit de la COGEXIM de 16 milliard 651 millions dans les propres écritures de cette société. Un autre audit établi à la date du 31 mai 1983 par le cabinet Auxilia, à la demande du P.D.G. de la COGEXIM, M. Enmanuel Dioulo, est encore plus édifiant. Il

ressort de ce rapport, qu'à cette date, la COGEXIM bénéficiait d'un concours global de 22. 364.573. 512 francs (Vingt - deux milliards trois-cent soixante quatre millions cinq-cent soixante treize mille cinq-cent douze francs), dont 19 milliards 800 millions (dix-neuf milliards huit-cent millions) provenant de la seule B.N.D.A. Cette somme finançait pour 15 milliards 437 millions 314 181 francs, un stock physique de produits. Mais dans un cas comme dans l'autre, aucun début de remboursement de cette dette n'aura été entamé par la COGEXIM. »

Dans les quarante-huit heures qui ont suivi la publication du verdict du juge Robert Couloud, plus précisément le 20 mars 1985, le Bureau politique du P.D.C.I.-R.D.A. se saisit de l'Affaire et convoque une réunion d'urgence. Puis, devant ce qu'il considère comme un cas de « détournement de l'argent des paysans », il rend public un communiqué. Communiqué dans lequel le Bureau politique du P.D.C.I.-R.D.A. demande qu'une « Vraie et totale justice » soit rendue dans cette affaire dont il dit attendre un règlement rapide. Le Bureau politique de l'ancien parti unique ne s'arrête pas en si bon chemin. Il enfonce le clou en ces termes : « La Côte d'Ivoire n'a que faire des scandales financiers. Il ne peut y avoir deux justices dans ce pays de la fraternité : l'une pour condamner les faibles et l'autre, pour innocenter les soit-disant puissants. Le Bureau politique demande notamment la levée de l'immunité parlementaire qui couvre M. le député Emmanuel Dioulo, président de la COGEXIM. Afin de permettre une bonne administration de la justice. »

Cinq jours plus tard, le Bureau de l'Assemblée nationale se réunit, pour examiner la question de la levée de l'immunité parlementaire du député Emmanuel Dioulo. A partir de cette prise de position politique, les choses s'accélérent : la B.N.D.A. porte plainte contre Emmanuel Dioulo, pour « Abus de confiance,

escroquerie et détournement. » Nous sommes déjà au début d'une action judiciaire et rien désormais, ne s'oppose à la poursuite du présumé coupable en question, devant les tribunaux de Droit commun.

A propos du verdict jugé troublant rendu le 18 mars 1985, le quotidien Fraternité-Matin barra ce titre, à sa Une du 22 mars 1985 : « Emmanuel Dioulo, trahi par Dioulo Emmanuel. » Selon (feu) Jean-Pierre Ayé, l'un des journalistes les plus introduits auprès du Régime en place, « Emmanuel Dioulo (homme politique) est victime d'Emmanuel Dioulo (homme d'Affaires).» Puis, il argumente dans les termes qui suivent : « Peu avant que l'Affaire n'éclate au grand jour, le P.D.G. de la COGEXIM a fait des propositions de remboursement au chef de l'Etat, M. Félix Houphouët-Boigny, sur la base de 16 milliards (...) Il aurait même eu à l'endroit du chef de l'Etat, un geste très significatif chez les Akans : celui de se mettre à genoux et de prendre les pieds de celui dont on attend le pardon. »

Pour montrer qu'il est vraiment dans le secret des dieux de la République, à propos de cette affaire sulfureuse, le journaliste J. P.A. rapporte des propos tenus entre M. Emmanuel Dioulo et M. Lamine Diabaté, alors Directeur national de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (B.C.E.A.O.) : « Grand frère, aurait demandé Emmanuel Dioulo à Lamine Diabaté, sauve-moi. Toi seul peux me sauver. Je paierai, il faut m'en laisser le temps. On comploté contre moi...» « Arrête de nous prendre pour des imbéciles, lui aurait répondu Lamine Diabaté. Il t'appartient de reconnaître ta dette et de faire des propositions acceptables de remboursement. »

N'ayant pas en réalité les moyens de rembourser cette lourde dette, lâché au plus haut niveau de l'Etat et même traqué par un

régime qui, apparemment, cherchait à l'enfoncer, Emmanuel Dioulo choisit la solution dans laquelle il pensait pouvoir trouver son salut. Dans la journée du mardi 26 mars 1985, la nouvelle de la fuite d'Emmanuel Dioulo-vers une destination inconnue pour l'heure, se répandra dans la ville d'Abidjan, comme une traînée de poudre. Cette nouvelle est confirmée 24 heures plus tard, par la Presse progouvernementale sous le titre, on ne peut plus clair : « EMMANUEL DIOULO EN FUITE. »

Les circonstances de l'évasion rocambolesque d'Emmanuel Dioulo, pourtant en résidence dite surveillée, ne seront jamais élucidées. Cependant, des informations émanant de sources généralement bien informées, ont révélé qu'Emmanuel Dioulo déguisé en marabout, s'est enfui à bord de son bateau personnel, avec une somme de 40.000.000 de francs C.F.A. Une partie de cette somme lui aurait servi de passe-droit, pour franchir certaines frontières dont celle du Ghana voisin. Le Président Félix Houphouët-Boigny, à qui l'on avait pourtant donné toutes les assurances sur la surveillance stricte dont Dioulo était l'objet, aurait piqué une colère noire, lorsqu'on lui annonça la nouvelle de la fuite de l'enfant terrible de la République.

Si Emmanuel Dioulo a fui, Dioulo Emmanuel ne s'est pas tu pour autant. De Bruxelles où il se trouvait, selon une dépêche de l'Agence France Presse (A.F.P.), l'homme qui entretemps, s'est attaché les services du célèbre avocat français Me Jacques Vergès, menace. Il menace de publier un Livre blanc : « Nous publierons un Livre blanc le 15 mai 1985, pour fixer d'une manière précise, les responsabilités des uns et des autres. Personne n'étant intouchable. Nous avons un mois et demie pour négocier. Sinon, le Livre sortira. »

Pour le régime du Président Houphouët-Boigny, Emmanuel Dioulo et son avocat Me Vergès, ont l'art de manier à merveille, le mensonge et le chantage. Et quand l'ancien Président de la COGEXIM, présumé coupable de « détournement de l'argent des paysans » annonce son retour au pays, le Bureau politique du P.D.C.I. sans aucun commentaire, répond tout simplement qu'il en prend acte.

Cependant, aussi surprenant que cela ait pu paraître, Emmanuel Dioulo regagna Abidjan le 3 mars 1986, en compagnie du Président Félix Houphouët-Boigny, qui rentrait d'une mission à l'étranger, à bord de l'avion supersonique Concorde. Question sérieuse : quel accord secret, les deux hommes ont pu signer ? Silence !

Pour mémoire, retenons que l'Affaire B.N.D.A.-COGEXIM a été classée sans suite. Du moins...officieusement. Entretemps, M. Gervais Kadio-Morokro, Directeur général de la Banque nationale pour le développement de l'agriculture-au moment des faits, a été limogé pour avoir « outrepassé ses devoirs ». Le fameux Livre blanc, agité comme un épouvantail par M. Emmanuel Dioulo et son avocat Me Vergès, pour « faire chanter » l'Etat ivoirien et le régime en place, ne sera jamais publié. En retour, l'un des hommes d'affaires les plus puissants de la Première république-doublé de l'homme politique très ambitieux (Emmanuel Dioulo), échappa ainsi à la justice ivoirienne. En dépit de toutes les charges lourdes qui pesaient sur lui.

Comme piqué par un vif sentiment de pitié ou de compassion, le journaliste Jean-Pierre Ayé tirait déjà en 1985 et pour l'histoire, la conclusion suivante sur la triste fin d'Emmanuel Dioulo : « On pourra noter que si Emmanuel

Dioulo, l'homme d'Affaires à qui une réussite relative donnait une puissance certaine, a voulu se mettre avec toute la logistique nécessaire, au service d'Emmanuel Dioulo l'homme politique, le premier a précipité la chute du second. Et c'est bien dommage car... ce couple méritait mieux, qu'une fin par scandale. »

Malade et ruiné financièrement, Emmanuel Dioulo qui, après la réinstauration du multipartisme fin avril 1990, s'était signalé brièvement dans les rangs d'un parti de l'Opposition ivoirienne-en l'occurrence l'Union des sociodémocrates du Professeur Bernard Zadi Zaourou, meurt presque dans l'anonymat, le 7 novembre 1996.

Chapitre 4

LE TEMPS DES COMLOTS ET DES REPRESSIONS

Complots du Chat noir, du Sanwi et du Guébié.

Les trente-trois ans de règne du Président Félix Houphouët-Boigny (7 août 1960-7 décembre 1993) n'auront pas toujours été pour lui, une partie de plaisir. Dans la première décennie de la gestion des affaires du pays et de l'exercice du pouvoir d'Etat, plus précisément en 1963 et en 1970, le régime du parti unique P.D.C.I. qu'il incarnait royalement, fera face à deux révoltes populaires indépendantistes ou autonomistes, respectivement en pays Agni (Sanwi) au sud-est et en pays Bété (tribu Guébié) au centre-ouest.

Dans le souci majeur de rétablir l'ordre républicain et de restaurer l'autorité de l'Etat, dans l'intérêt supérieur de la nation en construction (sic), le Président Félix Houphouët-Boigny disait tantôt, qu'il n'avait eu d'autre choix, que de mâter ces soulèvements qui n'honoraient point son régime. Les Ivoiriens savaient bien que le Sage de Yamoussoukro qui veillait constamment au grain, ne ratait aucune occasion, pour exprimer ouvertement sa peur du désordre et sa méfiance, vis -à -vis de tout ce qui lui ressemblait. C'est pour ces raisons et pour bien d'autres, qu'il dormait souvent les yeux ouverts comme les crocodiles du terroir, selon ses propres termes.

Dans la même période, il aura affaire à des « complots » dont les présumés coupables, arrêtés puis embastillés dans les tristement célèbres prisons de Yamoussoukro-Assabou et de Dimbokro, seront plus tard élargis, blanchis avant d'être dédommagés. Pour la simple raison que lesdits complots n'existaient que dans l'esprit de ceux qui voulaient en tirer profit. Avant de réhabiliter ces personnes injustement incarcérées, le

chef de l'Etat ivoirien, en son nom et au nom de l'Etat, leur demanda publiquement pardon, après avoir reconnu qu'il s'était laissé tromper.

Dans son ouvrage « LES FAUX COMLOTS D'HOUPHOUËT – BOIGNY », le Professeur Samba Diarra, lui-même ancien prisonnier politique arrêté le 14 janvier 1963 et libéré par grâce présidentielle le 4 août 1966, parlant d'un de ces « Célèbres complots » et du présumé coupable, en l'occurrence M. Jean-Baptiste Mockey, relève qu'il s'agit d'un complot peu ordinaire : « Complot peu ordinaire dans une république, car les moyens que l'homme aurait mis en œuvre ne sont autres que des moyens mystico-fétichistes dont un chat enterré avec la photo d'Houphouët-Boigny dans les boyaux. » C'est le complot du chat noir.

Dans l'ouvrage en question, l'auteur livre également des explications sur deux autres affaires : celles du Sanwi, au sud-est de la Côte d'Ivoire (Krindjabo) et celle du Guébié au centre-ouest (Gagnoa).

Au Sanwi en pays Agni, il s'agissait d'une revendication identitaire dont l'origine remonte à 1843. Voici la genèse de cette affaire, sous la plume du Professeur Samba Diarra : « En effet, un Traité signé le 4 juillet 1843 entre le prince Amon N'douffou, représentant le roi d'Attokpra d'une part et de l'autre, le lieutenant de Vaisseau Fleuriot de Langle, au nom du roi Louis Philippe, a fait protectorat français, le royaume du Sanwi fondé au XVIII^e siècle par le roi des Agnis Aka Esoin, avec siège de la royauté à Krindjabo. Le Traité est confirmé par le gouverneur Treichlaplène en 1887. »

Que s'est-il donc passé, pour que les choses dégénèrent au point que le régime d'Houphouët-Boigny sorte les griffes et en arrive à cette violente répression du mouvement identitaire en question ? L'auteur Samba Diarra raconte : « C'est l'application de ce Traité que le roi du Sanwi, Amon N'Douffou III revendique auprès du Général de Gaulle, au moment où la colonie de Côte d'Ivoire doit entrer dans la Communauté franco-africaine ; après que ce territoire ait voté « Oui », au référendum du 28 septembre 1958. A cet effet, le roi envoie Ehounou Bilé et Ehoussou Ekponon au Président français. Paris ne croit pas devoir répondre. En réaction, Amon N'Douffou III demande à son peuple, de boycotter les élections à l'Assemblée législative, organisées en application de la Constitution de la Communauté franco-africaine. Le peuple du Sanwi suit son roi. Le score de participation de la région à ces élections, n'excède pas 25%.

« Houphouët voit là, un camouflet. D'autant plus que fort du résultat du boycott, le roi dépêche à Paris ces mêmes émissaires, pour attirer l'attention des autorités françaises, sur la signification de l'abstention du Sanwi. L'homme de Yamoussoukro ne trouve pas mieux à faire alors, que sévir. Il fait arrêter à Krindjabo, le 19 mars 1959, le roi et ses ministres. Puis, ses émissaires à Paris sont arrêtés et envoyés à la prison civile d'Abidjan. Même l'épouse d'Ehounou Bilé, née Marie-Joséphine Attié, qui fait ses études à Paris, n'est pas épargnée. Comme prévu par Amon N'Douffou III, au cas où il serait arrêté, un gouvernement provisoire du Sanwi, dirigé par Ernest Attié, père de l'épouse, d'Ehounou Bilé, est constitué et trouve refuge au Ghana voisin. Houphouët a vu dans la revendication du Sanwi, le refus des Agnis, d'accepter son autorité. »

Dans l'affaire du Guébié en pays Bété (Gagnoa) au centre-ouest de la Côte d'Ivoire, il s'agissait également d'un mouvement autonomiste, matérialisé par le drapeau d'un parti politique dit PANA : Parti nationaliste. Au centre de cette affaire qui a connu un dénouement tragique en 1970, se trouve le nommé Kragbé Gnagbé.

Voici les faits, tels que relatés par le Professeur Samba Diarra : « Jean-Christophe Gnagbé, un Guébié de Gaba dans la région de Gagnoa, rentré en Côte d'Ivoire en août 1966, après ses études en France, s'avise de créer un parti politique : le Parti nationaliste (PANA). Et de se porter candidat aux élections présidentielles de 1970 (...) L'impertinent Gnagbé est donc arrêté, jeté en prison et traduit devant les instances dirigeantes du P.D.C.I-R.D.A., le 19 septembre 1967. Il est humilié et traité de fou, comme pour signifier que seul, un fou ou un illuminé peut envisager de créer un parti en Côte d'Ivoire et pire, vouloir disputer à Houphouët-Boigny, le suffrage des Ivoiriens (...) Remis en liberté après deux mois, il est reçu le 27 novembre 1967 par Houphouët-Boigny, qui lui signifie son accord pour la légalisation de son parti.

« Fort de cet accord, Gnagbé dépose les documents nécessaires à cette légalisation et fournit ainsi sans s'en douter, au président de la République, le prétexte qu'il attend, pour l'arrêter, au motif d'« Atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat. » Cette arrestation intervient le 7 décembre 1967. Après un an à la prison civile d'Abidjan, il est libéré le 20 novembre 1968, sur intervention des autorités françaises, alertées par son épouse française ; mais il est assigné à résidence dans son village de Gaba et mis sous la surveillance d'un détachement de la gendarmerie. »

L'affaire du Guébié ne s'arrête pas là. Loin s'en faut. Trois mois plus tard, on va assister à un rebondissement et à une fin tragique. Fin tragique ainsi décrite par le professeur Samba Diarra : « Le 24 février 1969, profitant d'une bousculade entre habitants de Gaba et gendarmes chargés de le conduire à Gagnoa, Gnagné disparaît dans la forêt, en compagnie de certains de ses sympathisants. En représailles, Gaba est mis à sac, ses habitants soumis à toutes sortes d'exactions et une battue est organisée dans la forêt, en vue de retrouver le fuyard (...) Le 26 octobre 1970, les choses basculent. Des partisans de Gnagné, voulant rencontrer le préfet de Gagnoa à cette époque (M. Léon Konan Koffi), se rendent à la gendarmerie où se serait réfugié ce dernier. Un gendarme tire sur les visiteurs : on compte les morts. C'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. En effet, la région est sous tension depuis deux ans. Les habitants retrouvent leurs instincts guerriers de naguère et armés de flèches, de fusils de chasse et de machettes, ils se mettent en marche sur la préfecture de Gagnoa, en s'en prenant à tous ceux qu'ils considèrent comme des allogènes. C'est l'émeute. La répression de cette émeute par l'armée et la gendarmerie dépêchées sur les lieux, ne fait guère de quartier : 4000 morts, villages rasés, fosses communes. Jean-Christophe Gnagné lui-même serait abattu froidement d'une balle à la tête par une haute personnalité. »³

³ In « Les Faux complots d'Houphouët-Boigny » Editions Karthala, 1997.

Chapitre 5

PATRIMOINE CULTUREL ET ARTISTIQUE

Ombres et Lumière

A la mémoire de Yaya Savané, Conservateur en chef du Musée des civilisations d'Abidjan

Que dire de la Politique culturelle ou à tout le moins, de la gestion du riche patrimoine culturel et artistique ivoirien, pendant les trois décennies de la gestion du pouvoir d'Etat en régime du parti unique (P.D.C.I.-R.D.A.) en Côte d'Ivoire ? Répondre simplement par la formule mi-figue, mi-raisin serait d'une part minimiser l'Action culturelle multiforme, multisectorielle et féconde des pouvoirs publics et d'autre part, occulter les manquements significatifs de la politique gouvernementale en matière de promotion, de valorisation et de sauvegarde des différentes formes d'expression culturelle et artistique.

Abidjan, capitale économique de la Côte d'Ivoire, s'est imposée comme la plaque tournante des activités culturelles et artistiques de l'Afrique de l'ouest et, à un degré moindre, celle de l'Afrique subsaharienne en général. Quel ensemble artistique de renom ou quel artiste-musicien, comédien, peintre d'Afrique ou d'ailleurs, ne se sont pas produits au moins une fois dans leur vie, à l'ex Centre culturel de Treichville, à l'A.I.T.A.C.I., au Centre culturel français du Plateau (devenu Institut français d'Abidjan), au Théâtre de la Cité rouge de Cocody, à l'Hôtel Ivoire ou au Palais de la Culture de Treichville?

Au plan des infrastructures culturelles, ce n'est pas le désert, il faut reconnaître tout de même que l'Etat ivoirien a failli quelque peu dans sa politique de sauvegarde des valeurs culturelles et artistiques du pays, au détriment de la jeunesse